Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260413-D_2026_05_09-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation	3 avril 2026		
Séance du	13 avril 2026		
Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice 19	Présents 18	Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (18): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THÉPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, DEBROISE Elise, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, MESLIN Kevin, OBIN Gwendoline, RIVERON Elvhan, ANDRÉ Alice, LE GALLOU Claire, MARNEUR Mathias

Absents excusés (1):, BOULIGAND Laëtitia

Pouvoir (1): BOULIGAND Laëtitia à JACOB Erwan

Monsieur Erwan JACOB a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N°2026-05-09 Désignation d'un délégué au Syndicat Eau de la Forêt du Theil

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil (SIEFT) a été fondé en 1948 pour créer et développer les infrastructures d'eau potable pour 41 communes membres, dont la vôtre. Fin 2020, suite au départ des communes de Vitré Communauté, Il assurait ses compétences de production et distribution d'eau potable pour le compte de 25 communes.

Début 2025, neuf de ses communes ont transféré la compétence eau potable à « Bretagne Porte de Loire communauté ». Son statut juridique et son nom ont alors changé et est ainsi devenue le Syndicat mixte fermé « Eau de la Forêt du Theil ».

Pour représenter la commune au sein du Syndicat Eau de la Forêt du Theil, auquel la commune est adhérente, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner pour toute la durée du mandat ses délégués

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- DÉSIGNE son délégué titulaire CONSTANTIN Gilles
- NOMME son délégué suppléant DELÉPINE Didier
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.